



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 janvier 2016

Communiqué de Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication concernant la délivrance du visa d'exploitation du film "Salafistes"

Après un premier avis de la commission de classification des œuvres cinématographiques préconisant une interdiction aux moins de 18 ans avec avertissement du film « Salafistes », les réalisateurs François Margolin et Lemine Ould Salem ont souhaité modifier leur film et solliciter par conséquent un nouveau visa. Cette version ayant été transmise hier en milieu de journée, la commission s'est réunie le soir-même.

Elle s'est, à nouveau et à une large majorité, prononcée en faveur d'une interdiction aux moins de 18 ans, assortie d'un avertissement.

Compte tenu du parti pris de diffuser sans commentaires des scènes et des discours d'une extrême violence, j'ai décidé de suivre l'avis de la commission. En tant que ministre de la Culture et de la Communication, mon rôle lors de la délivrance du visa d'exploitation de toute œuvre cinématographique est de respecter le travail de l'auteur qui est le seul responsable de son œuvre, tout en ayant à chaque fois à l'esprit la nécessaire protection de la jeunesse.

Ce film sera donc interdit aux moins de 18 ans, avec avertissement. Le visa est en cours de délivrance.

—

Extrait de l'avis de la commission :

La commission de classification rassemble des points de vue et des sensibilités diversifiés ; elle comprend des professionnels du cinéma, des experts en sciences humaines, des représentants des administrations et du monde de la jeunesse.

Elle a ainsi motivé son avis : « Interdiction aux mineurs de moins de 18 ans assortie d'un avertissement. Ce film qui donne sur toute sa durée et de façon exclusive, la parole à des responsables salafistes, ne permet pas de façon claire de faire la critique des discours violemment anti-occidentaux, anti démocratique de légitimation d'actes terroristes, d'appels au meurtre d'infidèles présentés comme juifs et chrétiens, qui y sont tenus. Les images parfois insoutenables soutiennent ces propos en dépit de la volonté des réalisateurs de les utiliser en contre-point. Pour ces raisons une interdiction aux mineurs de moins de 18 ans assortie de l'avertissement suivant est indispensable : « ce film contient des propos et des images extrêmement violents et intolérables, susceptibles de heurter le public ».

Contacts

Ministère de la Culture et de la Communication
Cabinet de Fleur Pellerin
Maude Le Guennec : 06 38 54 81 34
Renaud Gassin : 06 08 00 79 74